



5 FACTEURS dont il faut tenir compte avant d'ajouter un volet canadien à un programme international

La sélection d'un fournisseur de vérifications d'antécédents revêt une importance considérable. Un bon choix peut protéger la réputation de l'employeur et éliminer les coûts liés aux mauvaises décisions en matière d'embauche. Devant la profusion d'exigences juridiques, de nouvelles technologies et d'options, il est toutefois facile de perdre le cap. Si vous êtes à la recherche d'un fournisseur de vérifications d'antécédents à l'international, **voici quelques caractéristiques qui devraient éveiller votre méfiance.**



1 DÉPISTAGE DE DROGUE

Si on vous recommande d'obliger tous vos salariés à faire l'objet d'un dépistage de drogue, **soyez sceptique.** Cette exigence, plus courante aux États-Unis, ne s'applique qu'à certains postes spécialisés au Canada.



2 VALIDATION DU NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE

La validation du numéro d'assurance sociale est rarement requise. On la recommande parfois parce qu'elle est comparable à la recherche du numéro de sécurité sociale, qui facilite énormément la vérification des antécédents judiciaires aux États-Unis. **Au Canada, cependant, la validation du numéro d'assurance sociale n'a aucun effet sur le résultat de la vérification de casier judiciaire.** Les fournisseurs qui préconisent cette enquête calquent leurs recommandations sur les pratiques en vigueur aux États-Unis.



3 RECHERCHES AUPRÈS DES TRIBUNAUX PROVINCIAUX

Comme c'est le cas pour la validation du numéro d'assurance sociale, les recherches auprès des tribunaux provinciaux sont souvent prônées parce qu'elles constituent une pratique exemplaire aux États-Unis. Contrairement à ce pays, le Canada possède une banque de données administrée par la GRC, le CIPC, qui répertorie tous les antécédents judiciaires pertinents.



Si votre fournisseur vous conseille d'effectuer des recherches auprès des tribunaux provinciaux, **il est fort probable que vous payez trop cher pour des enquêtes qui durent trop longtemps et ne visent que le contenu des archives provinciales.**

4 COÛT

Un fournisseur vous propose d'effectuer des enquêtes à l'étranger pour 5 \$. **Cela vous semble trop beau pour être vrai ? Vous avez raison !** Les solutions miracles n'existent pas. Il est impossible d'obtenir le même type d'enquête dans tous les pays, sans égard pour la nature du poste. Un fournisseur qui propose un tel service démontre son manque de familiarité avec les règles locales et vous expose à des risques inutiles.



5 EMBLEMEMENT ET EXPÉRIENCE

Méfiez-vous des fournisseurs qui n'ont aucune présence dans votre pays et dont les connaissances en matière de vérification d'antécédents comportent des lacunes. Votre fournisseur devrait être situé dans le même pays que votre entreprise, bien comprendre les lois fédérales et provinciales et vous proposer des services dans votre langue. Ce principe s'applique également aux programmes de vérification à l'international.



Certes, beaucoup d'entreprises sont capables d'effectuer des enquêtes à l'étranger. **Un fournisseur de premier calibre doit toutefois exercer ses activités dans toutes les régions** du monde pour maintenir une bonne connaissance des lois applicables et offrir un soutien local à vos candidats.

Souhaitez-vous discuter de votre politique de vérification d'antécédents ? Nos experts sont à votre service. Obtenez la réponse à vos questions et mettez en place un programme de vérification qui saura satisfaire aux besoins et aux exigences de votre organisation.

sterlingbackcheck.ca/fr | 866-881-2011

©2022 Sterling | Sterling is a service mark of Sterling Infosystems, Inc. | 2159-CAFR
Please note that Sterling is not a law firm. The material available in this publication is for informational purposes only and nothing contained in it should be construed as legal advice. We encourage you to consult with your legal counsel to obtain a legal opinion specific to your needs.